



# Les places en crèche à vocation solidaire

---

*Le choix d'une politique sociale volontariste en petite enfance doit aujourd'hui faire l'objet d'une revendication, là où jadis tout allait de soi, afin de mettre en avant, une vision de l'accueil multidimensionnelle. Plus que jamais les valeurs associatives doivent être mises en avant, en y associant des objectifs d'équité, de participation et d'ancrage territorial, s'accompagnant d'un mode de fonctionnement d'équipe qui associe le personnel dans une dynamique de projet, de créativité et de solidarité. Pour cela, la petite enfance, souvent isolée dans sa spécificité est encouragée aujourd'hui par l'état à promouvoir des projets solidaires tels que les crèches à vocation d'insertion professionnelle (VIP).*

## **Le contexte de l'innovation sociale à En Jeux d'Enfance**

L'ensemble de nos établissements accordent une priorité à l'accueil des enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou de problématique sociale et favorisent leur adaptation dans un cadre sécurisé et adapté. L'équipe est en relation avec les partenaires médico-sociaux afin d'assurer la continuité du suivi. Notre réseau de partenaires sociaux, fort de son histoire, nous permet une réactivité et une adaptabilité aux situations sociales les plus complexes que nous rencontrons au quotidien. A ces publics nous instaurons une souplesse des modalités d'accueil car nous observons parfois leur difficulté à anticiper à s'organiser ou à contractualiser autour de l'accueil de leur enfant.

Nous faisons le choix de développer une politique volontariste autour de ces publics par le biais de priorisation de l'accueil.

Une priorité est donc donnée :

- Aux familles monoparentales
- Aux familles bénéficiaires des minimas sociaux ou payant moins d'un euro de l'heure
- Aux familles bénéficiant d'un dispositif d'insertion professionnel

- Aux familles faisant l'objet d'un suivi par les services sociaux
- Aux fratries multiples ou rapprochées
- Aux enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique
- Aux familles des travailleurs intérimaires.
- Avec le service PMI du Conseil Départemental, nous mettons en œuvre des moyens permettant d'accueillir de façon urgente les familles en difficulté sociale, bien au-delà de l'obligation légale. Régulièrement une synthèse sur les familles accueillies est effectuée entre les professionnels des structures et les travailleurs sociaux.

Cette collaboration interprofessionnelle permet à la fois un suivi de proximité aux familles et une réactivité immédiate à un problème posé. Un suivi des équipements et de la sécurité des enfants est régulièrement organisé par le service des modes d'accueil.

Au-delà de la conciliation des temps de vie professionnelle et familiale, nous faisons le constat que l'un et l'autre se conditionne mutuellement. Nous devons prendre en compte cette transversalité afin de permettre aux parents de s'investir en totalité dans un parcours de vie.

### **La création de places dédiées à vocation solidaire**

Notre volonté d'aller plus loin dans la démarche d'accueil des enfants issus de familles en situation de précarité est venue du travail en réseau des différents pôles de l'association. Nombreuses familles en situation d'insertion professionnelle se retrouvent confrontés à un manque de places d'accueil en urgence pour l'enfant, venant compromettre à plus d'un titre leur démarche. En effet, bien au-delà de la conciliation des temps de vie professionnelle et familiale, nous faisons le constat que l'un et l'autre se conditionne mutuellement. Nous devons prendre en compte cette transversalité afin de permettre aux parents de s'investir en totalité dans un parcours de vie.

A cet effet, nous avons développé des places à caractère solidaire qui pourraient bénéficier aux familles, par le biais de la plateforme petite enfance, de la totalité des possibilités d'accueil qu'offre notre champ d'intervention, sur l'ensemble du territoire couvert par En Jeux d'Enfance.

## **L'organisation du dispositif**

### ***Conditions d'accueil de l'enfant:***

- Prescription d'un travailleur.euse social
- Contrat d'engagement mutuel à un suivi régulier dans le cadre du dispositif mis en place avec les travailleurs.euses sociaux.

La prescription est un outil qui va favoriser la contractualisation entre la personne, le.la travailleur.euse social et les professionnels de la petite enfance. Elle correspond à un premier travail d'évaluation-accompagnement élaboré par le prescripteur celui-ci orientant vers le dispositif petite enfance parce que cela prend un sens dans le parcours de la personne au moment adéquat. Cette démarche, au-delà des "critères sociaux" préétablis, peut jouer un rôle d'expression du projet parental dans le projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement par un.e travailleur.euse social contribue à l'expression du projet parental à l'intérieur du projet d'insertion sociale et professionnelle.

### ***Les possibilités d'accueil***

En régulier, en occasionnel, en urgence, plannings tournants ou irréguliers (contrats saisonniers et précaires), en collectif ou en individuel (ou mixte), sur des horaires atypique, la nuit, le WE et les jours fériés: nous devons être en capacité de répondre à toutes formes de besoins d'accueil.

### ***Commission d'attribution des places:***

Constituée d'administrateurs.trices du fonds de dotation et de travailleurs-ses sociaux (champs de l'insertion, du handicap, de la protection de l'enfance), elle déterminera les familles éligibles au dispositif. Les dossiers, établis au préalable avec le coordonnateur de la plateforme petite enfance et des travailleurs.euses sociaux prescripteurs, seront étudiés en concertation.

Le suivi de l'occupation des places est assuré par le coordinateur de la plateforme :

- Mise en place d'un tableau de bord de la répartition des heures par enfant et par crèche
- Organisation de l'accompagnement de la famille en collaboration avec le travailleur social désigné
- Mise à jour des dossiers de suivi et respectabilité des contrats
- Elaboration de la synthèse annuelle.

### ***Evaluation du projet :***

Un bilan annuel sera élaboré chaque année afin d'évaluer l'impact de l'accueil des enfants sur le projet de vie des parents et la réussite de l'approche globale de l'accompagnement. Celui-ci portera sur :

- L'occupation des places à vocation solidaire en fonction de la volumétrie
- Le volume horaire effectif
- Le nombre d'enfants n'ayant pas pu bénéficier du dispositif
- L'évaluation de la réussite de la contractualisation et les progrès constatés (insertion, formation, évolution, autonomie..etc)
- Le taux d'abandon précoce
- Le profil des familles accompagnées (situation familiale, nombre d'enfants, situation professionnelle, formation, âges...etc)

Présenté aux partenaires et à la commission, des propositions d'observation et/ou d'amélioration pourront être formulées.

### **Le financement du projet**

Par le biais du fonds de dotation Don Bosco, nous proposons aux familles et aux entreprises qui le souhaitent de faire un don en direction des familles qui, pour des raisons financières ou sociale, n'ont aujourd'hui pas accès aux modes de garde. Les donateurs peuvent effectuer un règlement du montant qu'ils souhaitent, celui-ci offrant une réduction d'impôts équivalent à 66 % du don. Cette participation solidaire permet d'accueillir en crèche des enfants dont les parents ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'acquitter d'une facture mais dont le besoin d'accueil est pour autant réel. Sur la base de critères prédéterminés par des travailleurs sociaux, les enfants des

familles peuvent profiter quelques heures par jour d'un espace adapté et d'un accompagnement par des professionnels. Ce fonds solidaire petite enfance s'acquittera à la fois du prix de place habituellement dédié aux entreprises ou collectivités locales, mais également de la participation familiale. La facturation aux familles se trouvera déduite, voire supprimée si les travailleurs sociaux estiment qu'elle dépasse leur capacité financière.

M Bachelier, directrice pôle En Jeux d'Enfance- Association Don Bosco  
mai 2016